



Arras, le 26 mai 2014

LETTRE OUVERTE

- *A mesdames et messieurs les Députés*
- *A mesdames et messieurs les Sénateurs*

Mesdames, Messieurs les Députés et les Sénateurs,

L'UNSA Retraités demande au gouvernement et à la représentation nationale de prendre des mesures urgentes susceptibles de redonner du pouvoir d'achat aux retraités.

D'autre part, l'UNSA Retraités demande que le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement soit examiné rapidement par le Parlement.

- **Concernant le pouvoir d'achat des retraités**, de nombreuses mesures, dont certaines sont récentes, ont dégradé le pouvoir d'achat des retraités.

La loi du 20 janvier 2014, sur la réforme des retraites a repoussé la date de revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre de chaque année. Seuls les bénéficiaires du minimum vieillesse (600 000 retraités) ont été revalorisés de 0,7% le 1^{er} avril 2014. Quinze millions de retraités auraient dû attendre le 1^{er} octobre. Mais le Premier ministre, dans sa déclaration du 16 avril concernant les économies budgétaires, a annoncé le gel des pensions en 2014.

Le lundi 28 avril, à la veille du vote du pacte de stabilité à l'Assemblée Nationale, le Premier ministre annonçait dans une lettre aux députés que « tous les retraités qui perçoivent jusqu'à 1200 euros de pension (tous régimes confondus) ne seront pas concernés par le report d'un an de la revalorisation ». Selon lui, 6,5 millions de personnes seraient concernées.

Le dispositif retenu par le gouvernement sera très complexe à mettre en œuvre, car il faudra rapprocher les systèmes d'information des différentes caisses de retraite. De plus, il sera nécessaire de régler les effets de seuil.

D'après les dernières enquêtes de la DREES, le montant moyen de la retraite, brut des prélèvements sociaux, s'élevait à 1256 € par mois fin 2011 ; 1603 € pour les hommes et 932 € pour les femmes. D'après l'INSEE, 9,3% des retraités (soit 1,4 million) vivent en dessous du seuil de pauvreté. Plus de la moitié des retraités vivent avec une pension inférieure au SMIC net (1100 € par mois).

Depuis 20 ans, les mesures prises dans le cadre des réformes des retraités ont durci les conditions de liquidation des retraites et indexé l'évolution des pensions sur les prix et non plus sur les salaires des actifs. Ces mesures ont des conséquences sur le niveau des pensions.

D'autres mesures plus récentes ont renforcé la baisse du pouvoir d'achat des retraités :

- La création en 2011 de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3% sur les pensions des retraités imposés,
- Le gel du barème d'imposition sur le revenu de 2010 à 2014,
- La suppression de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés ayant élevé un enfant pendant au moins 5 ans,
- L'imposition des majorations familiales en 2014.

L'accumulation de toutes ces mesures entraîne une réelle baisse du pouvoir d'achat des retraités.

- **Depuis des années, les personnes âgées et leur famille attendent des mesures améliorant la prise en charge de la perte d'autonomie.**

La Ministre déléguée, Michèle Delaunay, après avoir largement consulté, a préparé un projet de loi sur « l'adaptation de la société au vieillissement ». Ce projet devait être présenté au Conseil des Ministres à la mi-avril.

Le 29 avril, le Premier ministre a annoncé que le projet de loi serait présenté au Conseil des Ministres avant cet été.

Et pourtant, il y a urgence. Nous l'avons martelé tout au long de la concertation. Les restes à charges, à domicile comme en établissement sont devenus insoutenables pour de nombreux retraités, plus de 1000 euros par mois.

Les aidants familiaux attendent des mesures de répit, une meilleure information. Le secteur de l'aide à domicile attend une réelle professionnalisation du secteur, avec une meilleure formation des salariés et des carrières plus attractives.

Nous n'avons pas oublié comment le Président Sarkozy a enterré la concertation qui avait été menée par sa ministre Roselyne Bachelot.

Nous espérons qu'il n'en soit pas de même aujourd'hui !

Il est important que les parlementaires fassent entendre leurs voix sur ces sujets essentiels qui concernent 16 millions de retraités.

Nous serons attentifs à vos réponses.

**Le Responsable Départemental
UNSA-Retraités**



Jack PELLE

**Le Secrétaire Départemental
de l'UD UNSA 62**



Alain VANUYNSBERGHE

CONTACT : UD UNSA Pas de Calais
Maison des Sociétés – 16 rue Aristide Briand / 62000 ARRAS
Tél. : 03.21.23.19.09 – Fax : 03.21.71.84.51 – Mail : ud-62@unsa.org